
LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 137 Mars 2015

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

Le repos dominical (1^{ère} partie)

Les récents débats parlementaires dans le cadre de la loi Macron nous donnent l'occasion de parler du repos dominical, qui n'est pas seulement une coutume humaine héritée des temps de chrétienté, mais qui tient une place importante au cœur de nos rapports avec Dieu réglés par les dix commandements de Dieu et les commandements de l'Église.

En effet, nous devons témoigner à Dieu, Créateur et souverain Maître de toutes choses, la soumission que lui est due et l'honneur qui lui convient par la pratique de la vertu de religion qui se traduit par différents actes, parmi lesquels se trouve la sanctification de certains temps.

Le troisième commandement de Dieu (« Les dimanches tu garderas, En servant Dieu dévotement ») et les deux premiers commandements de l'Église (« Les fêtes tu sanctifieras, Qui te sont de commandement ; Les dimanches messe ouïras, Et les fêtes pareillement ») nous ordonnent d'honorer Dieu certains jours – les dimanches et les jours de fêtes – par l'observation du repos dominical et l'assistance à la messe.

Il convient de noter tout d'abord que l'obligation de consacrer un temps convenable à la réfection spirituelle et à la prière est déjà de droit divin naturel. L'Église vient ensuite préciser ce précepte, en fixant au dimanche et à certains jours de fête le temps consacré à Dieu, l'obligation d'assister à la messe et les déterminations relatives au repos correspondant. Ainsi, en France, depuis le concordat de 1801, l'Église a décidé que les catholiques doivent sanctifier, en plus des dimanches, quatre fêtes qui peuvent tomber en semaine : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

L'observation du repos dominical exige de s'abstenir des œuvres serviles (c'est-à-dire des travaux qui se font surtout avec une dépense de forces physiques et pour des buts matériels), des procédures judiciaires et des affaires

commerciales publiques.

Au passage, notons que, selon l'enseignement de Saint Alphonse de Liguori, même les païens sont tenus au repos qui est indispensable à tout homme pour pouvoir vivre humainement. Par conséquent, le mouvement contemporain de réduction du repos dominical crée non seulement une difficulté à la pratique catholique, mais introduit aussi un élément de déshumanisation et d'asservissement des hommes, considérés toujours plus par l'État comme des instruments de travail qui font tourner l'économie...

Sont donc défendus comme œuvres serviles les gros travaux de terrassement, de culture des champs, des vignes, des jardins : comme transporter de la terre, rentrer la moisson, charger ou décharger des remorques, des camions, des wagons, des chalands, des navires, abattre des arbres, etc. Sont aussi défendus les gros travaux qui se font dans les usines, les mines, les chantiers : comme extraire du charbon, tirer des pierres des carrières, les tailler, bâtir, monter des charpentes, river des tôles, souder de grosses pièces, peindre de grandes surfaces. Est également défendu le travail des tailleurs, des cordonniers, des menuisiers, des serruriers, des électriciens... ; les gros travaux domestiques, comme cirer les parquets ; et en soi tous les travaux purement manuels et prolongés, comme coudre, réparer les vêtements, etc...

L'interdiction des œuvres serviles pour sanctifier le dimanche s'applique à ces travaux, qu'ils soient exécutés pour gagner un salaire ou pour une autre raison. C'est en effet non seulement une attitude personnelle qui est demandée à ceux qui sont ordinairement courbés vers la terre par des travaux purement matériels, mais c'est aussi une atmosphère sociale que tous doivent contribuer à créer et maintenir : à cette condition seulement le dimanche sera pour tous un véritable jour de repos et une occasion d'élever son âme vers les choses spirituelles.

Abbé Joël Malassagne

**LE PLUS GRAND CIMETIÈRE DE PRÊTRES
DU MONDE**

On ne le sait peut-être pas, mais le clergé catholique a payé un lourd tribut lors de la dernière guerre mondiale. Guillaume Zeller est journaliste et rédacteur en chef de DirectMatin.fr. Son nouveau livre « La Baraque des prêtres, Dachau, 1938-1945 » vient de paraître aux Éditions Tallandier. Il déclare : "De 1938 à 1945, 2 579 prêtres, séminaristes et moines catholiques ont été déportés par les allemands. Le Vatican est impuissant à empêcher leur déportation. Le Saint-Siège obtient seulement qu'ils soient regroupés à Dachau. Ces hommes d'Église viennent de toute l'Europe : Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France ou encore Italie.

Ils ne sont pas arrêtés en tant que prêtres catholiques stricto sensu mais pour des raisons variées. Les prêtres allemands paient souvent cher le prix de leur opposition au programme d'euthanasie hitlérien, le plan T4. Les prêtres polonais sont considérés comme des élites slaves par les nazis et figurent parmi leurs cibles privilégiées, comme en témoignent les rapports envoyés par Heydrich au sujet des arrestations conduites par les Einsatzgruppen en Pologne en 1940. Pour leur part, des prêtres français-ils sont 156 à Dachau- sont déportés en raison de leur participation réelle ou supposée à la résistance intérieure. [...] Des 2 720 religieux, 1 034 dont 868 Polonais meurent dans le camp jusqu'à sa libération. 56 ecclésiastiques morts à Dachau ont été béatifiés à la suite de procès établissant la pratique de vertus chrétiennes de façon héroïque. Et le camp de Dachau demeure le plus grand cimetière de prêtres catholiques du monde.

LA MAUVAISE FOI DU JOURNAL LE MONDE

La christianophobie n'a pas de limites. Dans le registre de l'amalgame, celui qui en est le champion c'est le quotidien Le Monde qui ose écrire le commentaire suivant sur une pièce de théâtre intitulée Martyr. Extrait : "Comment un jeune homme ordinaire, « normal », devient-il un fanatique religieux, prêt à tuer pour ses idées ? On n'a pas fini de la ressasser encore et encore, cette question-là. Dans ce contexte, voilà un spectacle qui envisage tous les aspects de la question, et a le mérite de poser de manière implacable le mécanisme de la radicalisation, et ses ondes de choc dans la société : c'est Martyr, une pièce de Marius von Mayenburg, mise en scène par Matthieu Roy, présentée au Théâtre national de Strasbourg jusqu'au 8 février. [...] À sa manière, sèche, rapide, cinématographique, Martyr montre comment le jeune Benjamin Südel s'enfonce **dans une dérive religieuse – catholique, en l'occurrence [...]**"

En l'occurrence... C'est fou le nombre de catholiques qui assassinent leur prochain à coups de kalachnikov, qui égorgent leurs semblables et prêchent la guerre sainte...

Samedi 14 mars :
Pèlerinage du doyenné à
Notre-Dame de Marcellie
(tous les détails sur le tract)

Jeudi 19 mars à 9h30 :
au couvent St Antoine d'Aurenque,
prise d'habit de M. l'abbé de
Cacqueray

ÉPHÉMÉRIDES DE MARS 2015

MOIS CONSACRÉ À SAINT JOSEPH

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
dimanche 1^{er} mars 2 ^{ème} dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : messe solennelle 17h00 : confirmations			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 2 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 3 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 4 mars de la férie, mém. St Casimir	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
jeudi 5 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 6 mars de la férie, mém. Stes Perpétue et Félicité <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	18h00 : messe basse
samedi 7 mars de la férie, mém. St Thomas d'Aquin <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			17h30 : confessions 18h00 : messe basse
dimanche 8 mars 3 ^{ème} dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand ^e Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 9 mars de la férie, mém. Ste Françoise Romaine	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 10 mars de la férie, mém. Sts Quarante Martyrs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 11 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 12 mars de la férie, mém. St Grégoire	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 13 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
samedi 14 mars de la férie	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			
dimanche 15 mars 4 ^{ème} dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand ^e Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 16 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 17 mars de la férie, mém. St Patrice	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 18 mars de la férie, mém. St Cyrille	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 19 mars Saint Joseph, Époux de la Sainte Vierge et Patron de l'Église universelle	17h30 : confessions 18h30 : messe chantée		10h30 : messe chantée	
vendredi 20 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	

samedi 21 mars de la férie, mém. St Benoît	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
dimanche 22 mars Dimanche de la Passion	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 23 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 24 mars de la férie, mém. St Gabriel Archange	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 25 mars Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie	17h30 : confession 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
jeudi 26 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 27 mars de la férie, mém. St Jean Damascène et de N-D des Sept douleurs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
samedi 28 mars de la férie, mém. de St Jean de Capistran	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			
dimanche 29 mars Dimanche des Rameaux	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 30 mars Lundi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 31 mars Mardi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 1^{er} avril Mercredi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE

jeudi 2 avril Jeudi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 17h30 : confessions 18h30 : messe Vespérale , Suivie de l'adoration jusqu'à minuit.			17h30 : confessions 18h : messe Vespérale , suivie de l'adoration jusqu'à 22h.
vendredi 3 avril Vendredi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 15h : chemin de Croix 16h à 18h : confessions 18h : Fonction liturgique avec chant de la Passion selon St Jean			16h30 : confessions 17h : Chemin de Croix 18h : Fonction liturgique
samedi 4 avril Samedi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 21h à 22h : confessions 22h : Vigile Pascale suivie de la Messe de la Résurrection.			Pas de Vigile Pascale
dimanche 5 avril Dimanche de Pâques Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ	Pas de messe à 8h00 9h00 : messe basse 10h30 : grand'Messe de Pâques			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

N.D. du Férétra
Place saint Roch
TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Chapelle du Sacré-Cœur
24 rue Mahuziès
81100 CASTRES
tél. : 05 63 72 15 66

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 Toulouse
tél. : 05 61 57 32 50